



# AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 2 septembre 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2022 sous le numéro D.22-0372 (le « **Document d'Enregistrement 2022** »). Le Document d'Enregistrement 2022 ainsi que le présent amendement y afférent sont disponibles sans frais auprès de Abivax, sur le site Internet de la société ([www.abivax.com](http://www.abivax.com)) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES .....	4
1.1	<b>Identité de la personne responsable de l'Amendement</b> .....	4
1.2	<b>Déclaration de la personne responsable</b> .....	4
2.	APERCU DES ACTIVITES .....	5
2.1	<b>Communiqué de presse en date du 18 mai 2022</b> .....	6
2.2	<b>Communiqué de presse en date du 1<sup>er</sup> juin 2022</b> .....	6
2.3	<b>Communiqué de presse en date du 10 juin 2022</b> .....	7
2.4	<b>Communiqué de presse en date du 4 août 2022</b> .....	7
2.5	<b>Communiqué de presse en date du 16 août 2022</b> .....	7
2.6	<b>Communiqué de presse en date du 2 septembre 2022</b> .....	8
3.	FACTEURS DE RISQUES .....	10
3.1	<b>Risques liés au développement clinique des candidats médicaments de la Société</b> 10	
3.2	<b>Risques de liquidité</b> .....	11
3.3	<b>Risque de dilution</b> .....	14
4.	SIEGE SOCIAL .....	15
5.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIER ET DU RESULTAT .....	16
6.	INFORMATION SUR LES CAPITAUX DE LA SOCIETE .....	17
7.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE .....	21
8.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....	24
9.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	25
10.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	26
10.1	<b>Répartition du capital et des droits de vote</b> .....	26
10.2	<b>Opérations récentes sur le capital de la Société</b> .....	27
11.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	30
11.1	<b>Montant du capital social</b> .....	30
11.2	<b>Acquisition par la Société de ses propres actions</b> .....	30
11.3	<b>Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital</b> .....	31
11.4	<b>Capital autorisé non émis</b> .....	42
11.5	<b>Historique du capital</b> .....	44

12. TABLE DE CONCORDANCE..... 49

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Identité de la personne responsable de l'Amendement**

Professeur Hartmut Ehrlich, Directeur Général.

### **1.2 Déclaration de la personne responsable**

*« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».*

Paris, le 2 septembre 2022

**Hartmut Ehrlich**  
Directeur Général

## 2. APERCU DES ACTIVITES

Les principales évolutions des activités de la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement 2022 sont présentées dans les communiqués de presse dont le contenu principal est repris ci-dessous.

L'état d'avancée des principaux programmes cliniques de la Société à la date d'approbation du présent Amendement est résumé ci-dessous :

	Priority	Indication	Research	Preclinical	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Inflammatory diseases	1	Ulcerative colitis	Obefazimod Pivotal phase 3 study being initiated – FPI in Q3 2022						NDA approval in 2026
	2	Crohn's disease	Obefazimod Pivotal phase 2b study planned						NDA approval in 2028*
	3	Rheumatoid arthritis	Obefazimod Phase 2b study planned						NDA approval in 2028**
	n/a	ABX464-N-Glu for other inflammatory conditions, incl. orphan diseases	ABX464-N-Glu IND tox package completed						
Cancer	n/a	Hepatocellular Carcinoma (HCC)	ABX196 Looking for partnering opportunity						

■ Ongoing studies  
■ Planned studies

\* Provided that the study starts in H1 2023

\*\* Provided that the study starts in H2 2023

A ce jour, la priorité est donnée à l'étude de Phase 3 dans la rectocolite hémorragique qui consiste en un essai international de 1200 patients pour 600 sites investigateurs couvrant notamment l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie. L'étude de Phase 3 a été initiée au cours du premier semestre 2022 et le recrutement du premier patient est attendu au cours du troisième trimestre 2022.

La Société précise par ailleurs que lors de son opération de juillet 2021 (produit net de l'opération de l'ordre de 82 m€), l'objectif affiché était de démarrer rapidement le programme clinique de Phase 3 d'ABX464 dans la rectocolite hémorragique avec un premier patient inclus d'ici la fin du premier trimestre 2022. Compte tenu que les retours des autorités réglementaires ont été obtenus plus tard qu'initialement prévu, à savoir retour de la FDA reçu au quatrième trimestre 2021 et de l'EMA au premier trimestre 2022, cette prévision a été décalée de l'ordre d'un semestre. En conséquence de ces décalages, l'horizon de trésorerie de la Société qui été prévu en juillet 2021 à la fin du second trimestre 2022 a été repoussé à la fin du troisième trimestre 2022.

La Société indique que le financement global de la phase d'induction de l'étude de Phase 3 dans la rectocolite hémorragique (qui doit durer jusqu'à la fin de l'année 2024) s'élève à 200 m€, dont le Financement de 49,2m€ annoncé par la Société (se référer à la Section 2.6 ci-dessous) constitue la première étape.

A la suite de la réalisation définitive du Financement, dont le produit net s'élève à environ 46 millions d'euros, les ressources financières de la Société permettront de couvrir ses besoins nets de financement jusqu'à la fin du premier trimestre 2023.

Afin de couvrir les besoins de trésorerie complémentaires nécessaires pour couvrir la période de douze mois à compter de la date d'approbation du présent Amendement (soit 54 millions d'euros supplémentaires nécessaires), la Société étudiera différentes opportunités de financement. En particulier, la Société cherchera à obtenir un ou plusieurs financements dilutifs ou non dilutifs qui soient les plus

favorables possibles pour la Société en fonction des conditions de marché (notamment emprunt ou emprunt obligataire, et/ou augmentation de capital). La Société a notamment amorcé des discussions avec des prêteurs dans l'objectif d'obtenir à court terme une combinaison de financements dilutifs et non dilutifs pour un montant total pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros supplémentaires.

A date et en application de l'ordre de priorité entre les différents programmes rappelé ci-dessus, le lancement du programme clinique de Phase 2b/3 dans la maladie de Crohn et du programme clinique de Phase 2b dans la polyarthrite rhumatoïde, qui étaient initialement prévus respectivement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et au premier trimestre 2022, sont décalés jusqu'à ce que le financement nécessaire soit obtenu. La Société cherchera à mettre en place le financement de ces programmes une fois qu'elle aura sécurisé le financement global de la phase d'induction de son programme de Phase 3 dans le domaine de la rectocolite hémorragique (estimé à 200 m€).

## **2.1 Communiqué de presse en date du 18 mai 2022**

Aux termes de son communiqué de presse en date du 18 mai 2022, la Société a annoncé que sa prochaine assemblée générale mixte se tiendra le 9 juin 2022 à 10h (heure de Paris) dans les locaux du cabinet Dechert (Paris) LLP, situés au 32 rue de Monceau à Paris (75008).

## **2.2 Communiqué de presse en date du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Aux termes de son communiqué de presse en date du 1er juin 2022, la Société a annoncé que les résultats de son étude de phase 2a<sup>1</sup> dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) modérée à sévère conduite avec obefazimod (ABX464) ont été publiés dans « Annals of the Rheumatic Diseases (ARD) » revue scientifique renommée à comité de lecture.

En outre, elle précise que les données de l'étude de phase 2a<sup>1</sup> ont été sélectionnées pour la présentation d'un poster lors du « Annual European Congress of Rheumatology », EULAR 2022. La présentation sera effectuée par l'investigatrice principale de l'étude, le Prof. Claire Daien, le mercredi 1 er juin 2022 à 20h40 (heure de Paris).

La Société a également indiqué se concentrer sur le développement d'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique et a récemment annoncé d'excellents résultats de l'étude de phase 2b de maintenance après un an. Le programme de phase 3 dans cette indication est en cours de finalisation et le premier patient devrait être inclus au troisième trimestre 2022.

Abivax annonce enfin qu'« obefazimod » a été confirmé comme dénomination commune internationale (INN – international nonproprietary name) pour le candidat-médicament ABX464. Obefazimod a été officiellement enregistré et publié auprès de l'OMS ainsi qu'auprès de l'USAN (United States Adopted Names).

---

<sup>1</sup> Résultats de l'étude d'induction ayant fait l'objet du communiqué de presse du 23 juin 2021. Il est précisé que la Société a par ailleurs publié les résultats à un an de l'étude de maintenance de ce programme dans un communiqué de presse en date du 18 mars 2022. Un sommaire de ces résultats peut être trouvé dans le Document d'Enregistrement 2022.

### **2.3 Communiqué de presse en date du 10 juin 2022**

Aux termes de son communiqué de presse en date du 10 juin 2022, la Société a annoncé avoir tenu son Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le 9 juin 2022, sous la présidence du Pr. Hartmut Ehrlich, M.D., DG d'Abivax, en l'absence du président du Conseil d'administration.

Les résolutions présentées par le Conseil d'administration ont été adoptées et en particulier, l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux administrateurs, ainsi que les délégations accordées au Conseil d'administration en matière financière.

L'Assemblée a également approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Jacques Bertrand, Pr. Carol L. Brosgart, M.D., Joy Amundson et de Sofinnova Partners, représentée par Kinam Hong au sein du Conseil d'administration.

### **2.4 Communiqué de presse en date du 4 août 2022**

Aux termes de son communiqué de presse en date du 4 août 2022, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation du comité central d'éthique aux États-Unis (IRB – Institutional Review Board) permettant l'initiation du recrutement des patients aux États-Unis dans les études d'induction de phase 3 avec le candidat médicament obefazimod (ABX464) dans le traitement de la rectocolite hémorragique. L'inclusion d'un premier patient est anticipée d'ici la fin du troisième trimestre 2022. Faisant suite aux réponses apportés par l'agence réglementaire américaine, la FDA, dans le cadre du « End-ofPhase-2 Meeting » et l'agence règlementaire européenne, l'EMA, lors de son avis scientifique reçu fin 2021, Abivax a soumis à la FDA en juin 2022, dans le cadre de l'IND (Investigational New Drug (IND) Application), les protocoles définitifs des études cliniques de phase 3 ainsi que l'ensemble des informations requises. En Europe, la demande d'essai clinique pour les protocoles de phase 3 sera soumise en août 2022 conformément à la nouvelle réglementation d'essais cliniques (New Clinical Trial Regulation). L'approbation de ces études est attendue en décembre 2022.

### **2.5 Communiqué de presse en date du 16 août 2022**

Aux termes de son communiqué de presse en date du 16 août 2022, la Société a annoncé une transition au sein de la présidence de son Conseil de d'Administration. Le Dr Philippe Pouletty, fondateur d'Abivax et Président du Conseil d'Administration depuis sa création en 2013, a informé le Conseil d'Administration de sa volonté de consacrer dorénavant son activité à d'autres projets, incluant des sociétés cotées, et de ne plus vouloir assurer désormais ses responsabilités de Président. En conséquence, le Dr Philippe Pouletty a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son poste de Président, à effet immédiat. Toutefois, après de nombreuses années pendant lesquelles il a dirigé le Conseil d'Administration avec succès, le Dr Pouletty continuera à accompagner le développement de la Société en tant que membre du Conseil d'Administration.

Jusqu'à la nomination d'un nouveau Président permanent indépendant, Mme Corinna zur Bonsen-Thomas, membre indépendante du Conseil d'Administration d'Abivax, assurera le rôle de présidente par intérim.

## 2.6 Communiqué de presse en date du 2 septembre 2022

Aux termes de son communiqué de presse en date du 2 septembre 2022, la Société a annoncé le succès d'une opération de financement (le « **Financement** ») d'un montant total de 49,2 millions d'euros sous la forme (i) d'une augmentation de capital de 46,2 millions d'euros par émission de 5.530.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro par action (l'« **Augmentation de Capital** »), représentant 33% de son capital actuel, à un prix de souscription de 8,36 euros par action, représentant une prime de 9,6% par rapport au cours de l'action de la Société à la clôture de la séance de bourse précédant le jour de la fixation du Prix de Souscription des actions nouvelles (soit 7,63 euros au 1er septembre 2022), et (ii) de l'émission de certificats de royalties (les « **Certificats de Royalties** ») pour un montant total de 2,9 millions d'euros.

A la suite de la réalisation de du Financement, dont le produit net s'élève à environ 46 millions d'Euros, les ressources financières de la Société permettront de couvrir ses besoins nets de financement jusqu'à la fin du premier trimestre 2023.

Afin de couvrir ses besoins de financement complémentaires nécessaires pour la période de douze mois à compter de la date d'approbation du présent Amendement, soit 54 millions d'Euros, la Société cherchera à obtenir un ou plusieurs financements dilutifs ou non dilutifs qui soient les plus favorables possibles pour la Société en fonction des conditions de marché (notamment emprunt ou emprunt obligataire, et/ou augmentation de capital). La Société a notamment amorcé des discussions avec des prêteurs dans l'objectif d'obtenir à court terme une combinaison de financements dilutifs et non dilutifs pour un montant total pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros supplémentaires.

Il est précisé que les investisseurs participant dans le cadre de l'Augmentation de Capital (en ce compris les fonds gérés par Truffle Capital, Sofinnova Partners et Santé Holding SRL) ont consenti à l'égard de la Société des engagements de conservation des actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital pour une durée d'un (1) an, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les Certificats de Royalties ont été souscrits par les mêmes investisseurs que ceux ayant participé à l'Augmentation de Capital. Les principales caractéristiques de ces Certificats de Royalties sont décrites ci-après.

Prix de souscription des Certificats de Royalties : 2,9 millions d'euros pour l'ensemble des Certificats de Royalties. Le prix de souscription des Certificats de Royalties a été déterminé par la Société sur la base de l'impact de l'émission des Certificats de Royalties sur la valeur actualisée nette (VAN) de son candidat médicament ABX464 (obefazimod) qu'elle évalue à 1,6%. Ce calcul d'impact a été effectué en utilisant les mêmes méthodologie et hypothèses que celles utilisées dans le cadre des revues d'impairment effectuées par la Société pour la préparation de ses états financiers. Il convient de noter que ce calcul dépend fortement des hypothèses retenues par la Société, en particulier en ce qui concerne les probabilités de succès des études cliniques, le calendrier de commercialisation d'ABX464, la taille du marché adressé par ABX464, le taux de pénétration du produit et le taux d'actualisation retenu (fixé à 14% par la Société). La Société considère avoir retenu des hypothèses raisonnables en ligne avec les pratiques de marché. La valeur nette des Certificats de Royalties a ensuite fait l'objet d'ajustements pour prendre en compte la décote existant entre la valeur actualisée nette (VAN) des programmes de la Société telle que calculée par cette dernière et la valeur de marché de la Société et de ses programmes telle qu'elle ressort de sa capitalisation boursière après réalisation de l'Augmentation de Capital.



Pourcentage de royalties : les Certificats de Royalties donneront le droit à leurs porteur à des royalties d'un montant maximum de 2% des ventes nettes d'ABX464 (toutes indications et tous territoires confondus) pour l'ensemble des Certificats de Royalties. Les Certificats de Royalties ne sont porteurs d'aucun autre droit financier que le droit à royalties susvisé. En particulier, les Certificats de Royalties ne donnent pas droit à la perception de royalties sur les autres produits qui pourraient être développés par la Société (en ce compris ABX196).

Montant maximum de royalties : le montant maximum de royalties pouvant être perçu au titre des Certificats de Royalties sera plafonné à un total de 172 millions d'euros pour l'ensemble des Certificats de Royalties.

Durée des Certificats de Royalties : 15 ans à partir de leur émission. A l'issue de cette période de 15 ans, les Certificats de Royalties deviendront automatiquement caducs et n'ouvriront plus droit au paiement de royalties.

Autres conditions : les termes et conditions des Certificats de Royalties n'incluent pas de clause d'accélération en cas de changement de contrôle de la Société. La Société peut procéder à un remboursement anticipé des Certificats de Royalties à tout moment en versant aux titulaires des Certificats de Royalties le montant du solde maximum restant dû au titre des Certificats de Royalties (i.e. le montant du plafond de 172 millions d'euros auquel seront soustraits tous paiements de royalties ayant déjà eu lieu). Les Certificats de Royalties feront l'objet d'une obligation de conservation d'un (1) an sous réserve d'exceptions usuelles à l'issue de laquelle ils seront librement transférables. Les Certificats de Royalties ne feront pas l'objet d'une admission aux négociations.

### **3. FACTEURS DE RISQUES**

#### **3.1 Risques liés au développement clinique des candidats médicaments de la Société**

***La section 3.1.1 « Risques liés au développement clinique des candidats médicaments de la Société » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

Le développement d'un candidat médicament est un processus long, coûteux et à l'issue incertaine, se déroulant en plusieurs phases dont l'objectif est de démontrer le bénéfice thérapeutique apporté par le candidat médicament pour une ou plusieurs indications données. Tout échec lors d'une des différentes phases précliniques et cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement.

Lors des essais cliniques, la Société pourrait rencontrer des difficultés à déterminer et recruter le profil adéquat de patients. Ce profil pourrait également varier en fonction des différentes phases desdits essais cliniques. Le recrutement de patients pourrait alors ne pas être effectué selon un calendrier compatible avec les moyens financiers de la Société.

A chaque phase de développement clinique, la Société doit demander l'autorisation des autorités compétentes des différents pays selon son plan de développement pour effectuer les essais cliniques, puis présenter les résultats de ses études cliniques aux mêmes autorités. Les autorités peuvent refuser les autorisations nécessaires aux essais cliniques, avoir des exigences complémentaires, par exemple, relatives aux protocoles d'étude, aux caractéristiques des patients, aux durées de traitement, au suivi post traitement, à certaines divergences d'interprétation des résultats entre agences réglementaires locales et, le cas échéant, exiger des études supplémentaires. Tout refus ou décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à interrompre ou retarder le développement des produits concernés. L'absence ou le retard de réponse thérapeutique pourrait également retarder, voire interrompre, le développement des candidats médicaments de la Société.

En particulier, en lien avec son programme le plus avancé (phase 3 pour obefazimod dans la rectocolite hémorragique), la Société ne peut pas exclure que (i) les autorités réglementaires puissent demander que des modifications substantielles soient apportées au protocole des essais cliniques ou que la Société réalise des essais cliniques supplémentaires avant l'initiation de la phase 3, ni que (ii) ces autorités prennent des actions ayant pour effet de suspendre ou de retarder le déroulé des essais cliniques. La survenance de tels événements aurait un effet défavorable très significatif sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

La Société ne peut garantir que ses développements de candidats médicaments aboutiront un jour, ni, a fortiori, dans des délais compatibles avec ses ressources financières ou avec les besoins du marché. Tout échec ou retard dans le développement de ces produits aurait un effet défavorable très significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Enfin, l'apparition d'effets secondaires que les connaissances actuelles ne permettent pas d'identifier pourrait entraîner un retard dans le développement des candidats médicaments de la Société, voire son interruption. Au surplus, si, après leur autorisation de mise sur le marché (« AMM ») obtenue par la Société ou ses partenaires ou licenciés, les produits de la Société entraînaient des effets secondaires inacceptables ou non repérés pendant la période d'essais cliniques, leur commercialisation et/ou leurs

perspectives de marché seraient mises en cause, ce qui aurait un effet défavorable très significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **3.2 Risques de liquidité**

***La section 3.2.2 « Risques de liquidité » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

A la date du présent Amendement, compte tenu de ses plans actuels de développement, la Société estime que :

- équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin 2022, soit 26,6 millions d'euros, agrégées aux ressources financières disponibles à court terme, à savoir :
  - o Le reliquat de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux, correspondant à 300.000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 300.000 actions nouvelles (2,2 millions d'euros en prenant pour hypothèse un prix par action de 8 euros),
  - o La créance nette détenue sur le CHU de Nice au titre du financement du solde du programme ABX464 Covid-19 (2,7 millions d'euros), et
  - o Et enfin le remboursement à venir du Crédit d'Impôt Recherche 2021 (4,2 millions d'euros)

lui permettent de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022 ;

- dans l'hypothèse actuelle du seul développement clinique d'ABX464 dans la rectocolite hémorragique, le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation au cours des douze mois suivant la date d'approbation du Prospectus est estimé à environ 100 millions d'euros (soit 54 millions d'euros en sus des 46 millions d'euros obtenus dans le cadre du Financement). Il est précisé que ces montants prennent en compte les montants nécessaires à la poursuite des études de maintenance au long cours des différents programmes de la Société (Phase 2a et 2b dans la rectocolite hémorragique et Phase 2a polyarthrite rhumatoïde), les autres frais de R&D, les frais généraux, ainsi que les remboursements d'emprunts existants de la Société.
- à la suite de la réalisation du Financement, dont le produit net s'élève à environ 46 millions d'euros, les ressources financières de la Société permettront de couvrir ses besoins nets de financement jusqu'à la fin du premier trimestre 2023.

Afin de couvrir les besoins de trésorerie complémentaires nécessaires pour couvrir la période de douze mois à compter de la date d'approbation du présent Amendement (54 millions d'euros en sus des produits du Financement), la Société étudiera différentes opportunités de financement. En particulier, la Société cherchera à obtenir un ou plusieurs financements dilutifs ou non dilutifs qui soient les plus favorables possibles pour la Société en fonction des conditions de marché (notamment emprunt ou emprunt obligataire, et/ou augmentation de capital).

La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre du Financement (d'un montant d'environ 46 millions d'euros, dont 43 millions d'euros au titre de l'émission des actions nouvelles dans le

cadre de l'Augmentation de Capital et 2,9 millions d'euros au titre de l'émission des Certificats de Royalties) selon la répartition suivante :

- Lancement et poursuite de programmes cliniques sur ABX464, molécule phare en développement avancé :
  - o Sur l'indication rectocolite hémorragique, poursuite des études de maintenance au long cours de Phase 2a et de Phase 2b, et poursuite d'un programme de Phase 3 initié au cours du premier semestre 2022, pour un premier patient inclus d'ici la fin du troisième trimestre 2022, combinant deux études d'induction et une étude maintenance, pour un total de 1200 patients répartis sur 600 sites investigateurs, pour l'essentiel en Amérique du Nord, en Europe et en Asie
  - o Sur l'indication polyarthrite rhumatoïde, suite et fin de l'étude de maintenance de Phase 2a,
  - o Poursuite des travaux de recherche sur le mécanisme d'action de la molécule, des travaux précliniques, des travaux de développement chimique et pharmaceutique, des activités réglementaires et de pharmacovigilance sur ABX464,
  - o L'ensemble des coûts des travaux à réaliser sur ABX464 représente la vaste majorité de l'affectation du produit des fonds levés, à hauteur d'environ 80% du total (pour l'essentiel au titre du programme de Phase 3 dans la rectocolite hémorragique),
- Financement des autres frais de R&D et frais généraux de la société, à hauteur d'environ 8% de l'affectation du produit des fonds levés, et
- Paiement des échéances des emprunts contractés antérieurement, à hauteur d'environ 12% de l'affectation du produit des fonds levés (soit à peu près 5,5 millions d'euros) de l'affectation du produit des fonds levés, dont 4,8 millions d'euros au titre des emprunts Kreos et 0,7 millions d'euros au titre des OCEANE.

La Société précise que les besoins de financement nécessaires pour mener le seul programme clinique de Phase 3 d'ABX464 dans la rectocolite hémorragique jusqu'à la fin de l'année 2024, période attendue pour l'obtention des résultats cliniques de la phase d'induction de traitement, sont estimés à 200 millions d'euros, nécessitant un financement complémentaire estimé à 154 millions d'euros au-delà des 46 millions d'euros obtenus dans le cadre du Financement. Ces montants prennent ici aussi en compte les montants nécessaires à la poursuite des études de maintenance au long cours des différents programmes de la Société (Phase 2a et 2b dans la rectocolite hémorragique et Phase 2a polyarthrite rhumatoïde), les autres frais de R&D, les frais généraux, ainsi que les remboursements d'emprunts existants de la Société sur la période mais n'incluent pas le coût de l'étude de maintenance de Phase 3 dans la rectocolite hémorragique.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de liquidité sur les engagements de remboursement des avances remboursables pris par la Société, des deux emprunts auprès de Kreos Capital, des obligations OCEANE et de l'emprunt PGE auprès de la Société Générale. Pour les projets Bpifrance, les montants indiqués sont des versements maximaux. Le détail des contrats avec Bpifrance et Kreos Capital sont présentés respectivement à la Section 8.5 et 8.3 du Document d'Enregistrement 2022.

Il est précisé que dans l'ensemble des avances mentionnées ci-dessus, seuls les remboursements des emprunts réalisés auprès de Kreos Capital et de la Société Générale ainsi que les obligations OCEANE viendront en déduction des emprunts et dettes financières diverses, le reste des remboursements (avances conditionnées) viendra en réduction des autres fonds propres. Par ailleurs, des dépenses liées à la recherche et au développement des études cliniques ont été engagées depuis le démarrage de

l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs. Il est par ailleurs précisé que la Société n'a pas d'engagements hors bilan à moins d'un an.

en milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CARENA (Subventions)	1 187	210	0	0	0	0	0	0
CARENA (Avances Remboursables)	2 187	1 643	-300	-500	-750	-1 100	-1 747	0
RNP-VIR (Subvention)	1 123	510	479	0	0	0	0	0
RNP-VIR (Avances Remboursables)	4 032	-323	-699	-1 644	-1 644	0	0	0
EBOLA (Avances Remboursables)	250	-90	-105	-55	0	0	0	0
COVID-19 (Subventions)	11 214	0	0	0	0	0	0	0
COVID-19 (Avances Remboursables)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total BPI</b>	<b>19 992</b>	<b>1 949</b>	<b>-625</b>	<b>-2 199</b>	<b>-2 394</b>	<b>-1 100</b>	<b>-1 747</b>	<b>0</b>
<b>Kreos (I Tranche A)</b>	<b>3 401</b>	<b>-3 401</b>						
<b>Kreos (I Tranche B)</b>	<b>5 525</b>	<b>-2 325</b>	<b>-3 200</b>					
<b>Kreos (II Tranche A)</b>	<b>9 599</b>	<b>-3 065</b>	<b>-3 377</b>	<b>-3 157</b>				
<b>Kreos (II Tranche B)</b>	<b>4 920</b>	<b>-1 520</b>	<b>-1 675</b>	<b>-1 726</b>				
<b>Total Kreos</b>	<b>26 799</b>	<b>-10 310</b>	<b>-8 252</b>	<b>-4 883</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total PGE</b>	<b>5 000</b>		<b>-1 239</b>	<b>-1 246</b>	<b>-1 254</b>	<b>-1 261</b>		
<b>OCEANE</b>	<b>25 000</b>					<b>-25 000</b>		
<b>Total</b>	<b>73 437</b>	<b>-8 361</b>	<b>-10 116</b>	<b>-8 328</b>	<b>-3 648</b>	<b>-27 361</b>	<b>-1 747</b>	<b>0</b>

La Société précise que les Certificats de Royalties seront traités dans les comptes de la Société en tant que dette financière et initialement inscrits à hauteur de leur prix d'émission (soit 2,9 millions d'euros). Cette dette ne deviendra cependant certaine et exigible qu'en cas de commercialisation effective du candidat médicament ABX464. Il convient de noter que le paiement des royalties en cas de commercialisation d'ABX464 (obefazimod) entraîneront une baisse des flux de trésorerie générés par les ventes du produit qui pourrait avoir un impact défavorable sur la position financière de la Société, en particulier au début de la phase de commercialisation.

La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques de liquidité significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

### 3.3 Risque de dilution

***La section 3.2.7 « Risque de dilution » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

Depuis sa création, la Société a émis et attribué des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et a attribué gratuitement des actions (AGA) à des personnes en lien avec le Société et à des entités de financement ainsi qu'un emprunt par obligations convertibles.

L'exercice théorique de l'ensemble des instruments, des BCE et BSA donnant accès au capital et des AGA, attribués et en circulation au 30 juin 2022, hors titres détenus par des entités de financement, permettrait la souscription de 1 024 783 actions ordinaires nouvelles potentielles, générant alors une dilution hypothétique égale à 4,39 % sur la base du capital social de la Société après réalisation de l'Augmentation de Capital. Par ailleurs, la ligne de financement Kepler Cheuvreux (détaillée à la Section 8.5 du Document d'Enregistrement 2022) présente un montant résiduel au 30 juin 2022 de 300 000 titres. De plus, Le financement par emprunt structuré avec Kreos Capital signé le 24 juillet 2018 (détaillé également à la Section 8.5 du Document d'Enregistrement 2022) incluait une émission de BSA par la Société pour Kreos Capital donnant droit à la souscription de 185 723 actions. Enfin le financement par l'émission des obligations OCEANE donne droit à la souscription de 654 621 actions. L'exercice intégral hypothétique de l'ensemble de ces titres générerait alors également une dilution. La dilution totale susceptible de résulter de l'exercice de l'intégralité des instruments financiers donnant accès au capital, qui donneraient droit à 2 165 127 actions de la Société correspond à une dilution potentielle de 8,8 % sur une base pleinement diluée après réalisation de l'Augmentation de Capital, soit 24.478.312 actions au total.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 9 juin 2022 a consenti au conseil d'administration des délégations en vue de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital et/ou émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital, dont le détail figure au Paragraphe 19.1.5 « Capital autorisé non émis » du Document d'Enregistrement (tel que modifié par la Section 10.4 du présent Amendement).

#### **4. SIEGE SOCIAL**

***La section 4.4 « Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

Par décisions du Conseil d'administration en date du 5 juillet 2022, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

## 5. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIER ET DU RESULTAT

*Il est apporté les précisions suivantes à la section 7.1.1 « Evolution des résultats et de la situation financière » du Document d'Enregistrement 2022 :*

- Concernant la section « Immobilisations incorporelles » dans l'exposé au 31 décembre 2021, il est précisé que, pour évaluer l'opportunité de déprécier la valeur des immobilisations incorporelles figurant au bilan, la Société a procédé à des tests de dépréciation à des variations raisonnablement possibles de certaines hypothèses clés concernant ses différents programmes. En ce qui concerne le programme ABX464, la valeur retenue au bilan pour ce programme est très significativement inférieure aux calculs de valeur nette actualisée de la Société, quelles que soient les hypothèses retenues. En ce qui concerne le programme ABX196, la Société a calculé la valeur nette actualisée du programme dans plusieurs scénarios (poursuite du développement du programme comme initialement prévu, modifications du programme de développement compte tenu de l'évolution des options thérapeutiques disponibles pour le traitement des carcinomes hépatocellulaires, licence du programme) qu'elle a probabilisés. Après conduite des tests susvisés, la Société a conclu qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne peut conduire à une dépréciation de valeur de ses programmes.
- Concernant la section « Créances, Divers & Impôts » dans l'exposé au 31 décembre 2021, il est précisé que dans les prochains états financiers de la Société, le classement des avances et acomptes versés sur commande relatives au CHU de Nice (présentés en tant que « stock » dans le bilan dans le Document d'Enregistrement 2022) sera modifié. Le compte pertinent au bilan sera ainsi réintitulé « Avances et acomptes versés sur commande ». Cette modification est purement technique et n'a pas d'impact sur les résultats de la Société.



## 6. INFORMATION SUR LES CAPITAUX DE LA SOCIETE

**La section 8.1.1 « Tableau de variation des capitaux propres statutaires » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :**

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2020	14 320 271	143	41 790	283	-37 551	4 665
Augmentation de capital - 22 juillet 2021	1 964 031	20	59 982			60 001
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	167 749	2	1 520			1 522
Equity line Kepler Cheuvreux	312 000	3	8 094			8 097
Emission de BSA				0		0
Frais d'émission			-4 153			-4 153
Perte 2021					-41 357	-41 357
Au 31 décembre 2021	16 764 051	168	107 232	283	-78 908	28 775
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	19 134	0,2	2,4			2,6
Au 30 juin 2022	16 783 185	168	107 234	283	-78 908	28 777

### Composition du capital social

L'exercice de 1 000 BCE-2018-1 en date du 4 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 202,71 euros à 143 212,71 euros.

L'exercice de 800 BCE-2016-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 800 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 8,00 euros pour le porter de 143 212,71 euros à 143 220,71 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 143 220,71 euros à 143 240,71 euros.

L'exercice de 1 250 BCE-2018-5 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 250 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 12,50 euros pour le porter de 143 240,71 euros à 143 253,21 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2016-1 en date du 7 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 143 253,21 euros à 143 273,21 euros.

L'exercice de 16 400 BSA-2018-1 en date du 8 janvier 2021 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 143 273,21 euros à 143 437,21 euros.

L'exercice de 1 BCE-2017-3 en date du 11 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euros pour le porter de 143 437,21 euros à 143 437,22 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 12 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 437,22 euros à 143 447,22 euros.

L'exercice de 1 500 BCE-2016-1 en date du 22 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 15,00 euros pour le porter de 143 447,22 euros à 143 462,22 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 462,22 euros à 143 472,22 euros.

L'exercice de 47 021 BCE-2017-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 47 021 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 470,21 euros pour le porter de 143 472,22 euros à 143 942,43 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 1 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 143 942,43 euros à 143 972,43 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 2 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 143 972,43 euros à 144 002,43 euros.

L'exercice de 4 000 BCE-2018-3 en date du 9 février 2021 donnant lieu à la création de 4 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 40,00 euros pour le porter de 144 002,43 euros à 144 042,43 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-3 en date du 22 février 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 144 042,43 euros à 144 062,43 euros.

L'exercice de 2 300 BCE-2016-1 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 300 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 23,00 euros pour le porter de 144 062,43 euros à 144 085,43 euros.

L'exercice de 2 843 BCE-2018-3 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 843 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 28,43 euros pour le porter de 144 085,43 euros à 144 113,86 euros.

L'exercice de 350 BCE-2017-3 en date du 3 mars 2021 donnant lieu à la création de 350 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 3,50 euros pour le porter de 144 113,86 euros à 144 117,36 euros.

L'exercice de 190 000 bons par KEPLER-CHEVREUX sur le mois de mai 2021 donnant lieu à la création de 190 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 1 900 euros pour le porter de 144 117,36 euros à 146 017,36 euros.

L'exercice de 1 BCE-2017-4 en date du 2 juin 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euros pour le porter de 146 017,36 euros à 146 017,37 euros.

L'exercice de 22 000 bons par KEPLER-CHEVREUX en date du 3 juin 2021 donnant lieu à la création de 22 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 220 euros pour le porter de 146 017,37 euros à 146 237,37 euros.

L'exercice de 2 500 BCE-2016-1 en date du 15 juin 2021 donnant lieu à la création de 2 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 25,00 euros pour le porter de 146 237,37 euros à 146 262,37 euros.

L'exercice de 45 000 bons par KEPLER-CHEVREUX entre le 24 juin 2021 et le 30 juin 2021 donnant lieu à la création de 45 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 450 euros pour le porter de 146 262,37 euros à 146 712,37 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2017-5 en date du 1 juillet 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 146 712,37 euros à 146 732,37 euros.

L'exercice de 55 000 bons par KEPLER-CHEVREUX sur le mois de juillet 2021 donnant lieu à la création de 55 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 550 euros pour le porter de 146 732,37 euros à 147 282,37 euros.

Une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2021 a donné lieu à la création de 1 964 031 actions de la Société et a entraîné une augmentation du capital social de 19 640,31 euros pour le porter de 147 282,37 euros à 166 922,68 euros.

L'exercice de 1 054 BCE-2017-3 en date du 6 septembre 2021 donnant lieu à la création de 1 054 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,54 euros pour le porter de 166 922,68 euros à 166 933,22 euros.

L'exercice de 3 405 BCE-2016-1 en date du 9 septembre 2021 donnant lieu à la création de 3 405 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 34,05 euros pour le porter de 166 933,22 euros à 166 967,27 euros.

L'exercice de 9 999 BCE-2016-1 en date du 10 septembre 2021 donnant lieu à la création de 9 999 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 99,99 euros pour le porter de 166 967,27 euros à 167 067,26 euros.

L'exercice de 2 999 BCE-2016-1 en date du 20 septembre 2021 donnant lieu à la création de 2 999 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 29,99 euros pour le porter de 167 067,26 euros à 167 097,25 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-1 en date du 18 octobre 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 167 097,25 euros à 167 107,25 euros.

L'exercice de 2 994 BCE-2016-1 en date du 20 octobre 2021 donnant lieu à la création de 2 994 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 29,94 euros pour le porter de 167 107,25 euros à 167 137,19 euros.

L'exercice de 3 416 BCE-2018-5 en date du 20 octobre 2021 donnant lieu à la création de 3 416 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 34,16 euros pour le porter de 167 137,19 euros à 167 171,35 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-1 en date du 25 octobre 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 167 171,35 euros à 167 181,35 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2017-5 en date du 25 octobre 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 167 181,35 euros à 167 191,35 euros.

L'exercice de 21 000 BCE-2018-2 en date du 30 novembre 2021 donnant lieu à la création de 21 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 210,00 euros pour le porter de 167 191,35 euros à 167 401,35 euros.

L'exercice de 23 916 BCE-2018-2 en date du 21 décembre 2021 donnant lieu à la création de 23 916 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 239,16 euros pour le porter de 167 401,35 euros à 167 640,51 euros.

L'exercice de 334 BCE-2018-5 en date du 8 mars 2022 donnant lieu à la création de 334 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 3,34 euros pour le porter de 167 640,51 euros à 167 643,85 euros.

L'exercice de 188 BSA-2014-3 en date du 30 mai 2022 donnant lieu à la création de 18 800 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 188 euros pour le porter de 167 643,85 euros à 167 831,85 euros.

Le conseil d'administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 31 juillet 2022 :

	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	1,26%
Truffle Capital	5 112 579	30,46%
Sofinnova	1 945 739	11,59%
Direction	138 371	0,82%
Conseil d'administration	877 080	5,23%
Salariés	6 914	0,04%
Consultants*	400	0,00%
Autres**	630 689	3,76%
Auto contrôle	10 000	0,06%
Flottant	7 850 443	46,78%
<b>Total</b>	<b>16 783 185</b>	<b>100,00%</b>

\* Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques).

\*\* Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE/AGA, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

## 7. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Comme indiqué à la Section 2.5 du présent Amendement, le Dr. Philippe Pouletty, fondateur d'Abivax et Président du Conseil d'Administration depuis sa création en 2013, a démissionné de son poste de Président, à compter du 15 août 2022. Il reste membre du Conseil d'Administration.

Jusqu'à la nomination d'un nouveau Président permanent indépendant, Mme Corinna zur Bosen-Thomas, membre indépendante du Conseil d'Administration d'Abivax, assurera le rôle de présidente par intérim.

Le Comité des recrutements et rémunération travaille actuellement à la recherche d'un nouveau président du Conseil d'administration et fera des propositions quant à la fixation de sa future rémunération une fois qu'un ou plusieurs candidats auront été identifiés. Le Comité des recrutements et rémunération évaluera également en temps voulu l'opportunité d'accorder une rémunération complémentaire à Mme. Corinna zur Bosen-Thomas eu égard à ses fonctions de présidente par intérim du Conseil d'administration. Il est précisé que Mme. Corinna zur Bosen-Thomas s'abstiendra de participer aux travaux du Comité des recrutements et rémunération relatifs à son cas personnel.

***La section 12.1.1 « Composition du Conseil d'administration » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

A la date du présent Amendement, le conseil d'administration de la Société est composé des huit membres suivants :

Nom	Mandat	Indépendant	Date de début et de fin de mandat	Comités
Madame Corinna zur Bosen-Thomas	Présidente du conseil d'administration	Oui	Nommée administrateur par l'assemblée générale en date du 23 juin 2017. Renouvelée lors de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Nommée présidente du conseil d'administration par le conseil d'administration en date du 15 août 2022 pour la durée de son mandat d'administrateur.	Présidente du comité d'audit  Membre du comité des recrutements et des rémunérations
Monsieur Philippe Pouletty	Administrateur	Non	Nommé administrateur aux termes de l'acte constitutif de la Société. Renouvelé par l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. A démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration en date du 15 août 2022.	Président du comité des recrutements et des rémunérations
Madame Joy Amundson	Administrateur	Oui	Cooptée administrateur en remplacement de la société Amundson Partners Ltd., démissionnaire, par le conseil d'administration du 23 janvier 2017. Renouvelée par l'assemblée générale mixte	Membre du comité d'audit

			en date du 9 juin 2022 pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	
Monsieur Jean-Jacques Bertrand	Administrateur	Oui	Nommé administrateur par l'assemblée générale en date du 11 mars 2014. Renouvelé par l'assemblée générale mixte en date du 9 juin 2022 pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Membre du comité des recrutements et des rémunérations
Santé Holding SRL (représentant permanent au conseil : Antonino Ligresti)	Administrateur	Non	Coopté administrateur en remplacement de Monsieur Jérôme Gallot par le conseil d'administration en date du 6 juillet 2015 et confirmé lors du conseil d'administration du 14 septembre 2015. Renouvelé lors de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	
Truffle Capital (représentant permanent au conseil : Christian Pierret)	Administrateur	Non	Nommé administrateur aux termes de l'acte constitutif de la Société. Renouvelé lors de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Membre du comité d'audit
Madame Carol L. Brosgart	Administrateur	Oui	Cooptée administrateur par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2018 en remplacement de Monsieur Christian Pierret. Renouvelée par l'assemblée générale mixte en date du 9 juin 2022 pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	
Sofinnova Partners (représentant permanent au conseil : Kinam Hong)	Administrateur	Non	Coopté administrateur en remplacement de Monsieur Claude Bertrand démissionnaire, par le conseil d'administration du 17 septembre 2019, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Renouvelé par l'assemblée générale mixte en date du 9 juin 2022 pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années et expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 12.1.5 « Biographies des administrateurs et du directeur général » du Document d'Enregistrement 2022).

A la date du présent Amendement, le conseil d'administration compte huit membres dont trois femmes. La Société se conforme aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce relatif à la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- Messieurs Philippe Pouletty, Christian Pierret (Truffle Capital) : 5, rue de la Baume, 75008 Paris (France)
- Madame Joy Amundson : 840 17<sup>th</sup> Avenue south, Naples Florida 34102 (États-Unis)
- Monsieur Jean-Jacques Bertrand : Pierre Fabre, 12 avenue Hoche, 75008 Paris (France)
- Monsieur Antonino Ligresti (Santé Holding SRL) : Via Andrea Doria 7, 20124 Milan (Italie)
- Madame Corinna zur Bonsen-Thomas : Alte Holzgasse 6, 83666 Waakirchen (Allemagne)
- Madame Carol L. Brosgart : 3133 Lewiston Avenue, Berkeley, California, 94705 (États-Unis)
- Monsieur Kinam Hong : Sofinnova Partners, 7-11 Boulevard Haussmann, 75009 Paris (France)

L'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membre du Conseil se fait au regard des critères du code MiddleNext.

## 8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

**La section 13.1.6 « Ratios d'équité » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :**

La présentation qui suit a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, dans un souci de mise en conformité immédiate aux nouvelles exigences de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Les tableaux suivants fournissent des comparaisons entre la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au cours de cinq derniers exercices.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices mentionnés ainsi que des actions gratuites attribuées au cours des mêmes périodes.

### M. Philippe Pouletty (Président du conseil d'administration jusqu'au 15 août 2022)

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Ratio avec rémunération moyenne	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Ratio avec rémunération médiane	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

### M. Hartmut Ehrlich (Directeur Général)

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Ratio avec rémunération moyenne	3,3=479/145	3,2=464/143	3,3 = 410/125	3,5 = 397/113	3,8 = 364/96
Ratio avec rémunération médiane	5,4=479/89	5,7=464/81	5,4 = 410/76	5,3 =397/75	5,4 =364/67

*Les chiffres représentant les salaires sont en milliers d'euros et ont été évalués avec les données internes de la Société.*

La comparaison de l'évolution annuelle des rémunérations avec les performances de la Société n'est que peu pertinente compte tenu du stade de développement de la Société. Néanmoins, à titre d'information, il est présenté ci-dessous l'évolution annuelle sur les cinq derniers exercices des dépenses de recherche et développement réalisées par la Société.

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Dépenses de R&D au cours de l'exercice (en milliers d'euros)	47 202	34 526	29 007	15 868	10 846



## 9. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

***Le paragraphe « Composition » de la section 14.3.2 « Le comité des recrutements et des rémunérations » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

Le comité des recrutements et des rémunérations est composé d'au moins deux membres désignés par le conseil d'administration parmi les membres conseil d'administration.

Les membres du comité des recrutements et des rémunérations sont :

- Monsieur Philippe Pouletty (président), nommé président du comité des recrutements et des rémunérations par le conseil d'administration en date du 21 février 2014 pour une durée indéterminée.
- Monsieur Jean-Jacques Bertrand nommé par le conseil d'administration en date du 21 février 2014 pour une durée indéterminée.
- Madame Corinna zur Bosen-Thomas nommée par le conseil d'administration en date du 19 août 2022 pour une durée indéterminée.

## 10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 10.1 Répartition du capital et des droits de vote

*La section 16.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :*

À la date de l'Amendement, et sous réserve de la réalisation du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société est la suivante.

#### Antérieurement à la réalisation de l'Augmentation de Capital et de l'Emission

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
Holding Incubatrice	210 970	1,26%	1,47%	1,11%	1,34%
Truffle Capital	5 112 579	30,46%	41,38%	26,98%	37,83%
Sofinnova	1 945 739	11,59%	14,92%	10,27%	13,64%
Sante Holding	602 080	3,59%	2,61%	3,69%	2,77%
Direction	138 371	0,82%	1,20%	4,56%	3,96%
Conseil d'administration (hors Truffle, Sofinnova et Sante Holding)	275 000	1,64%	1,19%	1,88%	1,41%
Salariés	6 914	0,04%	0,03%	0,35%	0,26%
Consultants	400	0,002%	0,002%	0,24%	0,18%
Autres*	630 689	3,76%	3,23%	9,43%	7,53%
Actions auto-détenues	10 000	0,06%	0,00%	0,05%	0,00%
Flottant	7 850 443	46,78%	33,98%	41,43%	31,07%
<b>Total</b>	<b>16 783 185</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE/AGA, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

## Postérieurement à la réalisation de l'Augmentation de Capital et de l'Emission

Actionnaires	Nombre d'actions (capital non dilué)	% du capital (non dilué)	% des droits de vote (non dilué)	% du capital (dilué)	% des droits de vote (dilué)
Holding Incubatrice	210 970	0,95%	1,19%	0,86%	1,10%
Truffle Capital	5 309 579	23,80%	34,07%	21,69%	31,68%
Sofinnova	2 529 739	11,34%	14,07%	10,33%	13,08%
Sante Holding	703 080	3,15%	2,46%	3,27%	2,60%
Direction	138 371	0,62%	0,97%	3,53%	3,25%
Conseil d'administration (hors Truffle, Sofinnova et Sante Holding)	275 000	1,23%	0,96%	1,46%	1,16%
Salariés	6 914	0,03%	0,02%	0,27%	0,21%
Consultants	400	0,002%	0,001%	0,19%	0,15%
Autres*	630 689	2,83%	2,61%	7,30%	6,18%
Actions auto-détenues	10 000	0,04%	0,00%	0,04%	0,00%
TCG Crossover	1 688 000	7,57%	5,90%	6,90%	5,48%
Venrock Healthcare Capital Partners	1 463 000	6,56%	5,11%	5,98%	4,75%
Deep Track Capital	1 126 000	5,05%	3,93%	4,60%	3,66%
Investisseurs dans le cadre de l'Augmentation de Capital (autres que listés ci-dessus)	371 000	1,66%	1,30%	1,52%	1,20%
Flottant	7 850 443	35,18%	27,42%	32,07%	25,49%
<b>Total</b>	<b>22 313 185</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE/AGA, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

## 10.2 Opérations récentes sur le capital de la Société

**La section 16.1.3 « Opérations récentes sur le capital de la Société » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante:**

Au cours de l'exercice 2021, différentes opérations sur le capital sont intervenues :

- Le 4 janvier 2021, 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2018-1.
- Le 5 janvier 2021, 800 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 800 BCE-2016-1.
- Le 5 janvier 2021, 2 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 000 BCE-2018-1 et 1 250 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 250 BCE-2018-5.
- Le 7 janvier 2021, 2 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 000 BCE-2016-1.
- Le 8 janvier 2021, 16 400 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 16 400 BSA-2018-1.
- Le 11 janvier 2021, 1 action de la Société a été souscrite par l'exercice de 1 BCE-2017-3.
- Le 12 janvier 2021, 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2018-3.

- Le 22 janvier 2021, 1 500 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 500 BCE-2016-1.
- Le 28 janvier 2021, 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2018-3 et 47 021 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 47 021 BCE-2017-3.
- Le 1<sup>er</sup> février 2021, 3 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 3 000 BCE-2018-3.
- Le 2 février 2021, 3 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 3 000 BCE-2018-3.
- Le 9 février 2021, 4 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 4 000 BCE-2018-3.
- Le 22 février 2021, 2 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 000 BCE-2018-3.
- Le 2 mars 2021, 2 300 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 300 BCE-2016-1 et 2 843 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 843 BCE-2018-3.
- Le 3 mars 2021, 350 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 350 BCE-2017-3.
- Le 25 mai 2021, 120 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 120 000 BSA Kepler.
- Le 26 mai 2021, 50 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 50 000 BSA Kepler.
- Le 31 mai 2021, 20 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 20 000 BSA Kepler.
- Le 2 juin 2021, 1 action de la Société a été souscrite par l'exercice de 1 BCE-2017-4.
- Le 3 juin 2021, 22 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 22 000 BSA Kepler.
- Le 15 juin 2021, 2 500 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 500 BCE-2016-1.
- Le 24 juin 2021, 20 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 20 000 BSA Kepler.
- Le 25 juin 2021, 5 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 5 000 BSA Kepler.
- Le 29 juin 2021, 10 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 10 000 BSA Kepler.
- Le 30 juin 2021, 10 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 10 000 BSA Kepler.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, 2 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 000 BCE-2017-5.
- Le 23 juillet 2021, la Société a annoncé la réalisation d'une augmentation de capital par émission de 1.964.031 actions nouvelles, ladite émission étant intervenue le 27 juillet 2021,
- Le 2 juillet 2021, 20 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 20 000 BSA Kepler.
- Le 5 juillet 2021, 35 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 35 000 BSA Kepler.
- Le 6 septembre 2021, 1 054 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 054 BCE-2017-3.
- Le 9 septembre 2021, 3 005 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 3 005 BCE-2016-1 et 400 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 400 BCE-2016-1.
- Le 10 septembre 2021, 9 999 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 9 999 BCE-2016-1.
- Le 20 septembre 2021, 2 999 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 999 BCE-2016-1.
- Le 18 octobre 2021, 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2018-1.
- Le 20 octobre 2021, 2 994 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 2 994 BCE-2016-1 et 3 416 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 3 416 BCE-2018-5.
- Le 25 octobre 2021, 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2018-1 et 1 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 1 000 BCE-2017-5.

- Le 30 novembre 2021, 21 000 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 21 000 BCE-2018-2.
- Le 21 décembre 2021, 23 916 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 23 916 BCE-2018-2.

Au cours de l'exercice 2022, différentes opérations sur le capital sont intervenues :

- Le 8 mars 2022, 334 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 334 BCE-2018-5.
- Le 30 mai 2022, 18 800 actions de la Société ont été souscrites par l'exercice de 188 BSA-2014-3.
- Le 2 septembre 2022, la Société a annoncé la réalisation de l'Augmentation de Capital et émettra, sous réserve du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, prévu le 7 septembre 2022, 5.530.000 actions nouvelles de la Société

## **11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **11.1 Montant du capital social**

***La section 19.1.1 « Montant du capital social » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

A la date de l'Amendement, le capital social s'élève à cent soixante-sept mille huit cent trente-et-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (167.831,85€).

Il est divisé en seize millions sept cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-cinq (16.783.185) actions d'un (1) centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toute de même catégorie.

Sous réserve du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, prévu le 7 septembre 2022, le capital social s'élèvera à deux cent vingt-trois mille cent trente-et-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (223.131,85€), divisé en vingt-deux millions trois cent treize mille cent quatre-vingt-cinq (22.313.185) actions d'un (1) centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toute de même catégorie.

### **11.2 Acquisition par la Société de ses propres actions**

***La section 19.1.3 « Acquisition par la Société de ses propres actions » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

A la date de l'Amendement, la Société détient 10.000 de ses propres actions, soit 0,06% du capital social, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec Tradition Securities and Futures conforme à la Charte de déontologie modifiée par l'Association des Marchés financiers le 8 mars 2011 et à la décision de l'Association des Marchés financiers du 21 mars 2011 relative aux contrats de liquidité.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 9 juin 2022 a consenti une nouvelle délégation au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

#### **Objectifs des rachats d'actions :**

- Favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la pratique admise par la réglementation
- Permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée
- Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital

- Soit acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe
- Soit annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés
- Soit conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport
- Soit plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

**Prix d'achat maximum** : 80 € par action hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 115 000 000 €.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que la Société est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat :*

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société) sauf lorsque le rapport financier annuel ou le document d'enregistrement universel comprend l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif.

*Pendant la réalisation du programme de rachat :*

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité)
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

*Chaque année :*

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

### **11.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital**

***La section 19.1.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :***

A la date de l'Amendement, la Société a émis les titres donnant accès au capital suivants :

**Information sur les bons de souscription de part de créateurs d'entreprise (« BCE »)**

Catégorie	BCE-2014-1	BCE-2014-2	BCE-2014-3	BCE-2014-4	BCE-2014-5	BCE-2014-6	BCE-2014-7	BCE-2015-9 (G)	BCE-2015-9 (S)	BCE-2015-9 (D)	BCE-2015-9 (C)	BCE-2016-1	BCE-2017-1	BCE-2017-2	BCE-2017-3	BCE-2017-4	BCE-2017-5
Date d'expiration	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	Caduc	Caduc	Caduc	Caduc	Caduc	7/11/2026	23/01/2027	20/11/2027	20/11/2027	20/11/2027	20/11/2027
Prix de souscription ou d'achat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix d'exercice par action	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	12,5	17,79	17,79	17,79	17,79	7,44	6,39	11,14	11,14	11,14	11,14
Modalités d'exercice	Réalisation d'objectifs Note (1)	Note (2)		Réalisation d'objectifs Note (3)	Réalisation d'objectifs	Réalisation d'objectifs Note (4)	Réalisation d'objectifs Note (5)	Réalisation d'objectifs	Réalisation d'objectifs	Réalisation d'objectifs	Réalisation d'objectifs	Note (6)	Réalisation d'objectifs Note (7)	Réalisation d'objectifs Note (8)	Réalisation d'objectifs Note (9)	Réalisation d'objectifs Note (10)	Réalisation d'objectifs Note (11)
Nombre d'actions souscrites	275 000	175 000	76 300	80 000	2 800	19 700	0	0	0	0	0	40 006	374	0	48 426	1	3 000
<b>Bénéficiaires (nombre d'actions pouvant être souscrites)</b>																	
Philippe Pouletty																	
Hartmut Ehrlich		100 000												150 000			
Autres				18 400								22 495	67 000			67 373	64 374
Nombre cumulé de BCE annulés ou caduques	0	0	626	0	169	328	1 650	33 687	67 374	33 687	67 374	21 499	0	0	52 635	0	0
BCE à la date du présent document d'enregistrement universel	0	1 000	0	184	0	0	0	0	0	0	0	22 495	67 000	150 000	0	67 373	64 374
BCE exerçables au 28/02/2022	0	1 000	0	184	0	0	0	0	0	0	0	22 495	67 000	150 000	0	67 373	64 374



Catégorie	BCE-2018-1	BCE-2018-2	BCE 2018-3	BCE-2018-4	BCE-2018-5
Date d'expiration	15/03/2028	21/05/2028	20/11/2028	14/05/2028	14/05/2028
Prix de souscription ou d'achat	0	0	0	0	0
Prix d'exercice par action	8,96	8,96	7,33	7,33	7,33
Modalités d'exercice	Note (12)	Réalisation d'objectifs Note (13)	Réalisation d'objectifs Note (14)	Réalisation d'objectifs Note (15)	Note (16)
Nombre d'actions souscrites	6 930	44 916	16 843	0	5 750
<b>Bénéficiaires (nombre d'actions pouvant être souscrites)</b>					
Philippe Pouletty					
Hartmut Ehrlich					
Autres	15 070		16 844	16 843	6 000
Nombre cumulé de BCE annulés ou caduques	0	22 458	0	0	10 250
BCE à la date du présent document d'enregistrement universel	15 070	0	16 844	16 843	6 000
BCE exerçables au 30/06/2022*	15 070	0	16 844	16 843	6 000

*(\*) Selon les conditions d'exercice prévues dans les notes ci-après et en prenant pour hypothèse que les objectifs ont été atteints.*

Note (1) : par période mensuelle complète à hauteur d'un nombre X calculé selon la règle suivante :  $X = 2\,750$  multiplié par (nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société/48) à compter du 1<sup>er</sup> jour suivant le 18<sup>ème</sup> mois suivant la date de constitution de la Société (étant entendu que le bénéficiaire devra consacrer, à compter du 1<sup>er</sup> jour suivant le 18<sup>ème</sup> mois suivant la date de constitution de la Société et jusqu'au 48<sup>ème</sup> mois inclus suivant la date de constitution de la Société, plus de 33% de son temps professionnel au bénéfice de la société).

Note (2) : Par période mensuelle complète à hauteur d'un nombre X calculé selon la règle suivante :  $X = 2\,750$  multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 9 décembre 2014/48).

Note (3) : 246 BCE-2014-4 sont exerçables à tout moment à compter du 11 mars 2014. 369 BCE-2014-4 sont exerçables par période mensuelle complète à hauteur d'un nombre X calculé selon la règle suivante :  $X = 369$  multiplié par (nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société/48) à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société. 369 BCE-2014-4 sont exerçables exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le conseil d'administration du 8 septembre 2014.

Note (4) : 197 BCE-2014-6 sont exerçables par période mensuelle complète à hauteur d'un nombre X calculé selon la règle suivante :  $X = 197$  multiplié par (nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société/48) à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société. 328 BCE-2014-6 sont exerçables exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le conseil d'administration du 8 septembre 2014 et révisés le 20 novembre 2017.

Note (5) : 50% des BCE-2014-7 attribués à chaque bénéficiaire par période mensuelle complète à hauteur d'un nombre X calculé selon la règle suivante :  $X = 50\%$  multiplié par (nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société/48), pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société. 50% des BCE-2014-7 sont exerçables exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le conseil d'administration du 8 septembre 2014.

Note (6) : A hauteur de la totalité des BCE-2016-1, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 7 novembre 2016 sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2016-1 calculé selon la règle suivante, étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ses BCE-2016-1 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution :  $X = 100\%$  des BCE-2016-1 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 7 novembre 2016/48).

Note (7) :

- A hauteur de 33 687 BCE-2017-1, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 23 janvier 2017 sur une durée totale de quarante-huit (48) mois soit un nombre X de BCE-2017-1 calculé selon la règle suivante, étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ses BCE-2017-1 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution :

$X = 33\,687$  des BCE-2017-1 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 23 janvier 2017/48),

- A hauteur de 16 844 BCE-2017-1, exclusivement en cas d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration,
- A hauteur de 16 843 BCE-2017-1, exclusivement en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (8) :

- A hauteur de 75 000 BCE-2017-2 au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017 sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2017-2 calculé selon la règle suivante :

$X = 75\ 000 \text{ BCE-2017-2 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017/48), étant précisé qu'en tout état de cause, le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2017-2 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution,}$

- A hauteur de 75 000 BCE-2017-2 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (9) :

- A hauteur de 16 844 BCE-2017-3, exerçables à compter du 31 mai 2018,
- A hauteur de 33 687 BCE-2017-3, exerçables dans les conditions ci-dessous :

- A hauteur de 16 844 BCE-2017-3, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017 sur une durée totale de vingt-quatre (24) mois, soit un nombre X de BCE-2017-3 calculé selon la règle suivante :

$X = 16\ 844 \text{ BCE-2017-3 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017/24),}$

- A hauteur de 16 843 BCE-2017-3, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017 sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2017-3 calculé selon la règle suivante :

$X = 16\ 843 \text{ BCE-2017-3 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017/48), étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2017-3 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution,}$

- A hauteur de 50 530 BCE-2017-3 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (10) :

- A hauteur de 16 844 BCE-2017-4 exerçables à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution, soit à compter du 20 novembre 2018,
- A hauteur de 16 843 BCE-2017-4 au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017 sur une durée totale de vingt-quatre (24) mois, soit un nombre X de BCE-2017-4 calculé selon la règle suivante :

$X = 16\ 843 \text{ BCE-2017-4 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017/24), étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2017-4 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution,}$

- A hauteur de 33 687 BCE-2017-4 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (11) :

- A hauteur de 8.422 BCE-2017-5 exerçables à compter du 31 mai 2018,
- A hauteur de 8.421 BCE-2017-5, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 20

novembre 2017 sur une durée totale de vingt-quatre (24) mois, soit un nombre X de BCE-2017-5 calculé selon la règle suivante :

$X=8.421$  BCE-2017-5 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 20 novembre 2017/24), étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2017-5 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution,

- A hauteur de 16.844 BCE-2017-5 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (12) :

- A hauteur de la totalité des BCE-2018-1, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 15 mars 2018 sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2018-1 calculé selon la règle suivante, étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ses BCE-2018-1 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution :

$X= 100\%$  des BCE-2018-1 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 15 mars 2018/48).

Note (13) :

- A hauteur de 33.686 BCE-2018-2, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 21 mai 2018, sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2018-2 calculé selon la règle suivante, étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ses BCE-2018-2 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution :

$X = 33.686$  BCE-2018-2 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 21 mai 2018 / 48)

- A hauteur de 33.686 BCE-2018-2 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (14) :

- A hauteur de 8.422 BCE-2018-3 exerçables à compter du 14 mai 2018,
- A hauteur de 8.421 BCE-2018-3, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018 sur une durée totale de vingt-quatre (24) mois, soit un nombre X de BCE-2018-3 calculé selon la règle suivante :

$X=8.421$  BCE-2018-3 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018/24), étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2018-3 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution,

- A hauteur de 16.844 BCE-2018-3 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (15) :

- A hauteur de 4.211 BCE-2018-4 exerçables à compter du 14 mai 2018,
- A hauteur de 4.211 BCE-2018-4, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018 sur une durée totale de vingt-quatre (24) mois, soit un nombre X de BCE-2018-4 calculé selon la règle suivante :

$X=4.211$  BCE-2018-4 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018/24), étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ces BCE-2018-4 qu'à l'issue d'une

durée d'un (1) an à compter de leur attribution,

- A hauteur de 8.421 BCE-2018-4 exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs fixés par le conseil d'administration.

Note (16) :

- A hauteur de la totalité des BCE-2018-5, au prorata du nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018, sur une durée totale de quarante-huit (48) mois, soit un nombre X de BCE-2018-5 calculé selon la règle suivante, étant précisé que le bénéficiaire ne pourra exercer ses BCE-2018-5 qu'à l'issue d'une durée d'un (1) an à compter de leur attribution :

$X = 100\%$  des BCE-2018-5 attribués multiplié par (nombre de mois écoulés à compter du 14 mai 2018/48).

Note générale : l'ensemble des plans de BCE de la Société prévoient des cas spécifiques d'accélération résultant en une exerçabilité desdits BCE en cas de survenance d'évènements particuliers et en particulier en cas de changement de contrôle de la Société.

## Informations sur les bons de souscription (« BSA »)

Catégorie	BSA-2014-1	BSA-2014-2	BSA-2014-3	BSA-2014-4	BSA-2014-5	BSA-2014-6	BSA-2014-7	BSA-2015-9	BSA-2015-11- Santé Holdings SRL	BSA-2015-12	BSA-2017-1	BSA-2018-1	BSA-2018-2
Date d'assemblée générale	11/03/2014	11/03/2014	11/03/2014	11/03/2014	11/03/2014	11/03/2014	11/03/2014	20/02/2015	20/02/2015	20/02/2015	23/06/2017	23/06/2017	23/06/2017
Date du conseil d'administration	21/02/2014	21/02/2014	21/02/2014	21/02/2014	21/02/2014	21/02/2014	21/02/2014	14/09/2015	04/12/2015	04/12/2015	18/09/2017	22/01/2018	14/05/2018
Date décisions du Directeur Général													
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (*) :													
Joy Amundson			16 400										
Christian Pierret			16 400										
Jean-Jacques Bertrand			16 400										
Santé Holding SRL									96 924				
Corinna zur Bonsen-Thomas											16 400		
Carol L. Brosgart												16 400	
Autres	0	0	0	84 160	45 900	0	0	0		16 400			0

(\*) Le nombre d'actions auquel donne droit l'exercice des BSA et BCE a été multiplié par 100 pour tous les BSA et BCE émis antérieurement à la division par 100 du nominal des actions, décidée par l'assemblée générale de la Société en date du 20 février 2015.

Catégorie	BSA-2014-1	BSA-2014-2	BSA-2014-3	BSA-2014-4	BSA-2014-5	BSA-2014-6	BSA-2014-7	BSA-2015-9	BSA-2015-11- Santé Holding SRL	BSA-2015-12	BSA-2017-1	BSA-2018-1	BSA-2018-2
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	En fonction de la réalisation de critères (cf. Modalités d'exercice )	En fonction de la réalisation de critères (cf. Modalités d'exercice )	En fonction de la réalisation de critères (cf. Modalités d'exercice )	En fonction de la réalisation de critères (cf. Modalités d'exercice )	En fonction de la réalisation de critères (cf. Modalités d'exercice )	11/03/2014	11/03/2014	14/09/2015	10/12/2015	04/12/2016	18/09/2017	22/01/2018	14/05/2018
<b>Date d'expiration</b>	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	11/03/2024	14/09/2025	04/12/2025	04/12/2025	18/09/2027	22/01/2028	14/05/2028
	ou au terme d'un délai de 90 jours suivant la date de cessation de l'activité exercée par le bénéficiaire au bénéfice de la Société							ou au terme d'un délai de 90 jours suivant l'expiration du mandat du bénéficiaire					
<b>Prix de souscription ou d'achat</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,07	1,78	1,78	1,29	0,90	0,73
<b>Prix d'exercice par action</b>	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	20,73	17,79	17,79	11,57	8,05	6,60
<b>Modalités d'exercice</b>	Réalisation d'objectifs		Réalisation d'objectifs Note (17)	Réalisation d'objectifs Note (18)	Réalisation d'objectifs Note (19)				Réalisation d'objectifs Note (20)	Réalisation d'objectifs Note (21)	Note (22)	Note (23)	Note (24)
<b>Nombre d'actions souscrites</b>	39 400	44 800	41 600	47 340	0	5 200	8 100	0	0	0	0	16 400	0
<b>Nombre cumulé de BSA ou BCE annulés ou caduques</b>	0	229	264	0	328	0	0	122 274	0	65 600	0	16 400	32 800
<b>BSA à la date du présent document d'enregistrement universel</b>	0	0	492	842	459	0	0	0	96 924	16 400	16 400	16 400	0
<b>BSA potentiellement exerçables au 30/06/2022*</b>	0	0	492	842	459	0	0	0	96 924	16 400	16 400	16 400	0

(\*) Selon les conditions d'exercice prévues dans les notes ci-après et en prenant pour hypothèse que les objectifs ont été atteints.

**Note (17) :** Exerçables par période mensuelle complète selon la règle suivante :  $X = [\text{nombre de BSA 2014-3 attribué au bénéficiaire}] \text{ multiplié par } (\text{nombre de mois écoulé à compter de la date de constitution de la Société}/48)$ .

**Note (18) :** 263 BSA-2014-4 sont exerçables à tout moment à compter du 11 mars 2014. 1 052 BSA-2014-4 sont exerçables exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le conseil d'administration du 8 septembre 2014.

**Note (19) :** Exerçables par leur bénéficiaire selon les conditions d'exercice fixées par le conseil d'administration du 8 septembre 2014.

**Note (20) :** les BSA-2015-11 SANTE HOLDING SRL attribués à la Société Santé Holding SRL pourront être exercés par période mensuelle complète de participation continue de Santé Holding Srl représentée par Monsieur Antonino Ligresti, au conseil d'administration de la Société à hauteur d'un nombre X de BSA-2015-11 SANTE HOLDING SRL calculé selon la règle suivante :

$X = 96.924 \text{ multiplié par } (\text{nombre de mois écoulés à compter du 6 juillet 2015}/36)$ .

**Note (21) :** les BSA-2015-12 pourront être exercés au prorata du nombre de mois écoulés de participation continue au comité scientifique ou au conseil d'administration de la Société sur une durée totale de 48 mois, soit un nombre X de BSA calculé selon la règle suivante :

$X = 16.400 \text{ multiplié par } (\text{nombre de mois écoulés à compter du 4 décembre 2015}/48)$ , étant précisé que chaque bénéficiaire ne pourra exercer ses BSA qu'à l'issue d'une durée d'un an à compter de leur attribution.

**Note (22) :** les BSA-2017-1 pourront être exercés dans les conditions suivantes : 1/3 des BSA-2017-1 à compter du 18 septembre 2017, 1/3 des BSA-2017-1 à compter du 18 mars 2018 et 1/3 des BSA-2017-1 à compter du 18 septembre 2019.

**Note (23) :** les BSA-2018-1 pourront être exercés dans les conditions suivantes : 1/3 des BSA-2018-1 à compter du 22 janvier 2018, 1/3 des BSA-2018-1 à compter du 22 juillet 2018 et 1/3 des BSA-2018-1 exerçables à compter du 22 janvier 2019.

**Note (24) :** les BSA-2018-2 pourront être exercés dans les conditions suivantes : 1/3 des BSA-2018-2 à compter du 14 mai 2018, 1/3 des BSA-2018-2 à compter du 14 novembre 2018 et 1/3 des BSA-2018-2 à compter du 14 mai 2019.

## Synthèse des instruments dilutifs au 30 juin 2022

Catégorie	BSA	BCE
Nombre total des BSA/BCE émis	404 076	911 454
Nombre total des BSA/BCE souscrits	183 238	911 454
Nombre total de BSA/BCE annulés ou caducs	237 895	311 737
Nombre total de BSA/BCE exercés	18 264	172 534
Nombre total de BSA/BCE restants	147 917	427 183
Nombre total d'actions pouvant être souscrites sur la base des BSA/BCE restants*	325 384	544 399
Nombre total d'actions pouvant être souscrites sur la base des BSA/BCE exerçables**	325 384	544 399

(\*) Le nombre d'actions auquel donne droit l'exercice des BSA et BCE a été multiplié par 100 pour tous les BSA et BCE émis antérieurement à la division par 100 du nominal des actions, décidée par l'assemblée générale de la Société en date du 20 février 2015.

(\*\*) Exerçables au 30/06/2022 dans les conditions décrites précédemment et en prenant pour hypothèse que les objectifs ont été atteints.



Il existe par ailleurs :

- Une « Equity line » mise en place avec Kepler Cheuvreux (se référer à la Section 8.5 du Document d'Enregistrement 2022) dans le cadre de laquelle un montant maximum de 300 000 actions complémentaires pourrait être émises, et
- Un financement mis en place avec le groupe Kreos (se référer à la Section 8.5 du Document d'Enregistrement 2022) dans le cadre duquel la Société a émis 185 723 BSA et 4 000 000 d'obligations convertibles, susceptibles de donner lieu à l'émission de respectivement 185 723 et 464 309 actions ordinaires de la Société. Kreos a converti la totalité de ses obligations convertibles le 30 octobre 2020. Au 30 juin 2022, Kreos n'a exercé aucun de ses BSA.

### Information sur les attributions gratuites d'actions (« AGA »)

<b>Catégorie</b>	<b>AGA-2021-1</b>
<b>Date d'assemblée générale</b>	04/06/2021
<b>Date du conseil d'administration</b>	21/09/2021
Nombre total d'actions gratuites attribuées :	
<b>Hartmut Ehrlich</b>	20 000
<b>Autres</b>	135 000
<b>Expiration de la période d'acquisition des droits (*)</b>	21/09/2022
<b>Date de fin de période de conservation</b>	21/09/2023
<b>Nombre d'actions définitivement acquises au 30 juin 2022</b>	0
<b>Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques au 31 décembre 2021</b>	0
<b>Nombre d'actions gratuites restantes au 30 juin 2022</b>	155 000

(\*) Sous réserve de la présence du bénéficiaire dans la Société à la date de l'atteinte de conditions de performance fixées par le conseil d'administration.

La dilution totale susceptible de résulter de l'exercice de l'intégralité des instruments financiers donnant accès au capital, qui donneraient droit à 2.165.127 actions de la Société correspond à une dilution potentielle de 11,4% sur une base pleinement diluée, soit 18.948.312 actions au total.

## 11.4 Capital autorisé non émis

**La section 19.1.5 « Capital autorisé non émis » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :**

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 9 juin 2022 en statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous.

### **Assemblée générale du 9 juin 2022**

Objet de la résolution	Date	Durée	Utilisation de la résolution	Plafond
Autorisation de procéder à la réduction du capital par annulation des actions auto détenues par la Société (seizième résolution)	09/06/2022	18 mois - 09/12/2023		Dans la limite de 10% du capital social par an
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société (dix-septième résolution)	09/06/2022	26 mois 09/08/2024		55 300€ (1)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité (dix-huitième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024		55 300 € (1)(2)
Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (dix-neuvième résolution)	09/06/2022	18 mois - 09/12/2023	CA du 31 aout 2022 (augmentation de capital à hauteur de 5.530.000 actions nouvelles)	55 300 € (1)(2)
Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé) (vingtième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024		33.528 € et dans la limite de 20% du capital social existant à la date de l'opération et par an (1)
Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (vingt-et-unième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024		Dans la limite de 10% du capital social par an
Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (vingt-deuxième résolution).	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024		15% de l'émission initiale

Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (vingt-troisième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024	55 300 €
Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (vingt-quatrième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024	Dans la limite de 10% du capital social (1)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (vingt-cinquième résolution)	09/06/2022	26 mois - 09/08/2024	55 300 € (1)
Autorisation à donner au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (vingt-septième résolution)	09/06/2022	38 mois - 09/08/2025	dans la limite de 3% du capital social existant au moment de l'attribution (3)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (vingt-huitième résolution).	09/06/2022	18 mois - 09/12/2023	dans la limite de 3% du capital social existant au moment de l'attribution (3)
Autorisation à donner au conseil de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (vingt-neuvième résolution)	09/06/2022	38 mois - 09/08/2025	dans la limite de 3% du capital social existant au moment de l'attribution (3)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (trente-et-unième résolution).	09/06/2022	18 mois - 09/12/2023	N/A (résolution rejetée)

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 55 300 € porté à 83.000 € en cas d'utilisation des délégations dans le cadre de l'admission aux négociations de titres de la Société sur le marché américain NASDAQ. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 100 000 000 €. (2) Porté à 83.000 € en cas d'utilisation des délégations dans le cadre de l'admission aux négociations de titres de la Société sur le marché américain NASDAQ. (3) 3% du capital social de la Société, sur une base pleinement diluée (c'est-à-dire en supposant exercés l'ensemble des valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital de la Société en circulation) au jour de la décision du conseil d'administration de consentir les options de souscription ou d'achat d'actions, d'attribuer les actions gratuites ou d'attribuer les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou les bons de souscription d'actions.

## 11.5 Historique du capital

**La section 19.1.7 « Historique du capital » du Document d'Enregistrement 2022 est mise à jour par la section suivante :**

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulés composant le capital social après opération	Valeur nominale	Capital social	Prix d'émission par action
25/04/2014	Augmentation de capital par apport en nature et augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	40.000	32.467.755	25.995	65.995	1 €	65.995	1.250 €
21/05/2014	Exercice BCE-2014-3	65.995		555	66.550	1 €	66.550	1 €
30/07/2014	Augmentation de capital par émissions d'actions nouvelles	66.550	3.247.400	2.600	69.150	1 €	69.150	1.250 €
20/02/2015	Division du nominal				6.915.000	0,01 €	69.150	-
24/03/2015	Exercice BCE-2014-5	69.150		2.800	6.917.800	0,01 €	69.178	-
06/07/2015	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	69.178	57.633.924	2.707.089	9.624.889	0,01 €	96.248,89	21,30 €
25/09/2015	Exercice BSA-2014-3	96.248,89		6.400	9.631.289	0,01 €	96.312,89	0,01 €
26/09/2015	Exercice BSA-2014-2	96.312,89		44.800	9.676.089	0,01 €	96.760,89	0,01 €
22/12/2015	Exercice BCE-2014-3	96.760,89		20.800	9.696.889	0,01 €	96.968,89	0,01 €
11/04/2016	Exercice BSA-2014-6	96.968,89		5.200	9.702.089	0,01 €	97.020,89	0,01 €
17/03/2017	Exercice BSA-2014-1	97.020,89		39.400	9.741.489	0,01€	97.414,89	0,01 €
01/08/2017	Exercice BSA 2014-4	97.414,89		47.340	9.788.829	0,01 €	97.988,29	0,01 €
01/08/2017	Exercice BCE 2014-4	97.988,29		10.000	9.798.829	0,01 €	97.988,29	0,01 €
28/09/2017	Exercice BCE-2014-2	97.988,29		40.000	9.838.829	0,01 €	98.388,29	0,01 €
09/2017 10/2017	Exercice BSA Kepler	98.388,29		60.000	9.898.829	0,01 €	98.988,29	0,01 €
30/10/2017	Exercice BSA 2014-7	98.988,29		2.900	9.901.729	0,01 €	99.017,29	0,01 €
20/12/2017	Exercice BCE 2016-1	99.017,29		2.500	9.904.229	0,01 €	99.042,29	0,01 €
14/02/2018	Exercice BCE-2016-1	99.042,29		1	9.904.230	0,01 €	99.042,30	0,01 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulés composant le capital social après opération	Valeur nominale	Capital social	Prix d'émission par action
20/03/2018	Exercice BCE 2014-2	99.042,30		40.000	9.944.230	0,01 €	99.442,30	0,01 €
20/03/2018	Exercice BCE 2016-1	99.442,30		1	9.944.231	0,01 €	99.442,31	0,01 €
13/06/2018	Exercice BCE 2014-4	99.442,31		69.950	10.014.181	0,01 €	100.141,81	0,01 €
13/06/2018	Exercice BCE 2016-1	100.141,81		1	10.014.182	0,01 €	100.141,82	0,01 €
03/07/2018	Exercice BSA Kepler	100.141,82		10.000	10.024.182	0,01 €	100.241,82	0,01 €
23/07/2018	Exercice BCE 2014-2	100.241,82		95.000	10.119.182	0,01 €	101.191,82	0,01 €
04/09/2018	Exercice BSA Kepler	101.191,82		50.000	10.169.182	0,01 €	101.691,82	0,01 €
07/09/2018	Exercice BSA Kepler	101.691,82		30.000	10.199.182	0,01 €	101.991,82	0,01 €
04/12/2018	Exercice BCE 2016-1	101.991,82		5	10.199.187	0,01 €	101.991,87	0,01 €
18/12/2018	Exercice BCE 2016-1	101.991,87		1	10.199.188	0,01 €	101.991,88	0,01 €
16/01/2019	Exercice BCE 2014-6	101.991,88		100	10.199.288	0,01 €	101.992,88	0,01 €
17/01/2019	Exercice BCE 2014-6	101.992,88		19.600	10.218.888	0,01 €	102.188,88	0,01 €
15/05/2019	Exercice BSA Kepler	102.188,88		10.000	10 228 888	0,01 €	102.288,88	0,01 €
21/05/2019	Exercice BCE-2016-1	102.288,88		1	10 228 889	0,01 €	102.288,89	0,01 €
05/06/2019	Exercice BSA Kepler	102.288,89		10.000	10 238 889	0,01 €	102.388,89	0,01 €
06/06/2019	Exercice BCE-2014-4	102.388,89		50	10 238 939	0,01 €	102.389,39	0,01 €
10/06/2019	Exercice BSA Kepler	102.389,39		10.000	10 248 939	0,01 €	102.489,39	0,01 €
19/06/2019	Exercice BSA Kepler	102.489,39		10.000	10 258 939	0,01 €	102.589,39	0,01 €
25/06/2019	Exercice BSA Kepler	102.589,39		10.000	10 268 939	0,01 €	102.689,39	0,01 €
01/07/2019	Exercice BSA Kepler	102.689,39		20.000	10 288 939	0,01 €	102.889,39	0,01 €
02/07/2019	Exercice BSA Kepler	102.889,39		20.000	10 308 939	0,01 €	103.089,39	0,01 €
15/07/2019	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	103.089,39	11.985.000	1.500.000	11 808 939	0,01 €	118.089,39	8,00 €
14/10/2019	Exercice BSA Kepler	118.089,39		5.000	11 813 939	0,01 €	118.139,39	0,01 €
17/10/2019	Exercice BSA Kepler	118.139,39		5.000	11 818 939	0,01 €	118.189,39	0,01 €
21/10/2019	Exercice BSA Kepler	118.189,39		30.000	11 848 939	0,01 €	118.489,39	0,01 €
22/10/2019	Exercice BSA Kepler	118.489,39		8.000	11 856 939	0,01 €	118.569,39	0,01 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulés composant le capital social après opération	Valeur nominale	Capital social	Prix d'émission par action
07/11/2019	Exercice BSA Kepler	118.569,39		20.000	11 876 939	0,01 €	118.769,39	0,01 €
13/11/2019	Exercice BCE-2014-1	118.769,39		275.000	12 151 939	0,01 €	121.519,39	0,01 €
21/11/2019	Exercice BCE-2018-1	121.519,39		10	12 151 949	0,01 €	121.519,49	0,01 €
22/11/2019	Exercice BCE-2018-1	121.519,49		10	12 151 959	0,01 €	121.519,59	0,01 €
28/11/2019	Exercice BSA Kepler	121.519,59		25.000	12 176 959	0,01 €	121.769,59	0,01 €
03/12/2019	Exercice BSA Kepler	121.769,59		25.000	12 201 959	0,01 €	122.019,59	0,01 €
07/01/2020	Exercice BCE-2016-1	122.019,59		1.300	12 203 259	0,01 €	122.032,59	0,01 €
11/01/2020	Exercice BSA-2014-3	122.032,59		16.400	12 219 659	0,01 €	122.196,59	0,01 €
16/01/2020	Exercice BCE-2016-1	122.196,59		3.000	12 222 659	0,01 €	122.226,59	0,01 €
17/01/2020	Exercice BCE-2018-1	122.226,59		10	12 222 669	0,01 €	122.226,69	0,01 €
22/01/2020	Exercice BCE-2016-1	122.226,69		1.400	12 224 069	0,01 €	122.240,69	0,01 €
11/02/2020	Exercice BCE-2016-1	122.240,69		1.600	12 225 669	0,01 €	122.256,69	0,01 €
17/03/2020	Exercice BSA-2014-7	122.256,69		2.600	12 228 269	0,01 €	122.282,69	0,01 €
29/07/2020	Exercice BSA-2014-7	122.282,69		2.600	12 230 869	0,01 €	122.308,69	0,01 €
30/10/2020	Conversion d'obligations convertibles	122.308,69		464.309	12 695 178	0,01 €	126.951,78	0,01 €
02/11/2020	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	126.951,78	27.983.789,90	1.620.370	14.315.548	0,01 €	143.155,48	17,28 €
09/11/2020	Exercice BCE-2017-1	143.155,48		374	14 315 922	0,01 €	143.159,22	0,01 €
30/11/2020	Exercice BCE-2018-5	143.159,22		750	14 316 672	0,01 €	143.166,72	0,01 €
02/12/2020	Exercice BCE-2016-1	143.166,72		1.699	14 318 371	0,01 €	143.183,71	0,01 €
08/12/2020	Exercice BCE-2018-1	143.183,71		1.900	14 320 271	0,01 €	143.202,71	0,01 €
04/01/2021	Exercice BCE-2018-1	143.202,71		1.000	14 321 271	0,01 €	143.212,71	0,01 €
05/01/2021	Exercice BCE-2016-1	143.212,71		800	14 322 071	0,01 €	143.220,71	0,01 €
05/01/2021	Exercice BCE-2018-1	143.220,71		2.000	14 324 071	0,01 €	143.240,71	0,01 €
05/01/2021	Exercice BCE-2018-5	143.240,71		1.250	14 325 321	0,01 €	143.253,21	0,01 €
07/01/2021	Exercice BCE-2016-1	143.253,21		2.000	14 327 321	0,01 €	143.273,21	0,01 €
08/01/2021	Exercice BSA-2017-3	143.273,21		16.400	14 343 721	0,01 €	143.437,21	0,01 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulés composant le capital social après opération	Valeur nominale	Capital social	Prix d'émission par action
11/01/2021	Exercice BCE-2017-3	143.437,21		1	14 343 722	0,01 €	143.437,22	0,01 €
12/01/2021	Exercice BCE-2018-3	143.437,22		1.000	14 344 722	0,01 €	143.447,22	0,01 €
22/01/2021	Exercice BCE-2016-1	143.447,22		1.500	14 346 222	0,01 €	143.462,22	0,01 €
28/01/2021	Exercice BCE-2018-3	143.462,22		1000	14 347 222	0,01 €	143.472,22	0,01 €
28/01/2021	Exercice BCE-2017-3	143.472,22		47.021	14 394 243	0,01 €	143.942,43	0,01 €
01/02/2021	Exercice BCE-2018-3	143.942,43		3.000	14 397 243	0,01 €	143.972,43	0,01 €
02/02/2021	Exercice BCE-2018-3	143.972,43		3.000	14 400 243	0,01 €	144.000,43	0,01 €
09/02/2021	Exercice BCE-2018-3	144.000,43		4.000	14 404 243	0,01 €	144.032,43	0,01 €
22/02/2021	Exercice BCE-2018-3	144.032,43		2.000	14 406 243	0,01 €	144.062,43	0,01 €
02/03/2021	Exercice BCE-2016-1	144.062,43		2.300	14 408 543	0,01 €	144.085,43	0,01 €
02/03/2021	Exercice BCE-2018-3	144.085,43		2.843	14 411 386	0,01 €	144.113,86	0,01 €
03/03/2021	Exercice BCE-2017-3	144.113,86		350	14 411 736	0,01 €	144.117,36	0,01 €
25/05/2021	Exercice BSA Kepler	144.117,36		120.000	14 531 736	0,01 €	145.317,36	0,01 €
26/05/2021	Exercice BSA Kepler	145.317,36		50.000	14 581 736	0,01 €	145.817,36	0,01 €
31/05/2021	Exercice BSA Kepler	145.817,36		20.000	14 601 736	0,01 €	146.017,36	0,01 €
02/06/2021	Exercice BCE-2017-4	146.017,36		1	14 601 737	0,01 €	146.017,37	0,01 €
03/06/2021	Exercice BSA Kepler	146.017,37		22.000	14 623 737	0,01 €	146.237,37	0,01 €
15/06/2021	Exercice BCE-2016-1	146.237,37		2.500	14 626 237	0,01 €	146.262,37	0,01 €
24/06/2021	Exercice BSA Kepler	146.262,37		20.000	14 646 237	0,01 €	146.462,37	0,01 €
25/06/2021	Exercice BSA Kepler	146.462,37		5.000	14 651 237	0,01 €	146.512,37	0,01 €
29/06/2021	Exercice BSA Kepler	146.512,37		10.000	14 661 237	0,01 €	146.612,37	0,01 €
30/06/2021	Exercice BSA Kepler	146.612,37		10.000	14 671 237	0,01 €	146.712,37	0,01 €
01/07/2021	Exercice BCE-2017-5	146.712,37		2.000	14 673 237	0,01 €	146.732,37	0,01 €
02/07/2021	Exercice BSA Kepler	146.732,37		20.000	14 693 237	0,01 €	146.932,37	0,01 €
05/07/2021	Exercice BSA Kepler	146.932,37		35.000	14 728 237	0,01 €	147.282,37	0,01 €
27/07/2021	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	147.282,37	59.981.506,74	1.964.031	16.692.268	0,01 €	166.922,68	30,55 €
06/09/2021	Exercice BCE-2017-3	166.922,68		1.054	14 729 291	0,01 €	166.933,22	0,01 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulés composant le capital social après opération	Valeur nominale	Capital social	Prix d'émission par action
09/09/2021	Exercice BCE-2016-1	166.933,22		3.005	14 732 296	0,01 €	166.963,27	0,01 €
09/09/2021	Exercice BCE-2016-1	166.963,27		400	14 732 696	0,01 €	166.967,27	0,01 €
10/09/2021	Exercice BCE-2016-1	166.967,27		9.999	14 742 695	0,01 €	167.067,26	0,01 €
20/09/2021	Exercice BCE-2016-1	167.067,26		2.99	14 745 694	0,01 €	167.097,25	0,01 €
18/10/2021	Exercice BCE-2018-1	167.097,25		1.000	14 746 694	0,01 €	167.107,25	0,01 €
20/10/2021	Exercice BCE-2016-1	167.107,25		2.994	14 749 688	0,01 €	167.137,19	0,01 €
20/10/2021	Exercice BCE-2018-5	167.137,19		3.416	14 753 104	0,01 €	167.171,35	0,01 €
25/10/2021	Exercice BCE-2018-1	167.171,35		1.000	14 754 104	0,01 €	167.181,35	0,01 €
25/10/2021	Exercice BCE-2017-5	167.181,35		1.000	14 755 104	0,01 €	167.191,35	0,01 €
30/11/2021	Exercice BCE-2018-2	167.191,35		21.000	14 776 104	0,01 €	167.401,35	0,01 €
21/12/2021	Exercice BCE-2018-2	167.401,35		23.916	14 800 020	0,01 €	167.640,51	0,01 €
08/03/2022	Exercice BCE-2018-5	167.404,69		334	14.800.354	0,01 €	167.643,85	0,01 €
20/05/2022	Exercice BSA-2014-3	167.592,69		18 800	14.819.154	0,01 €	167.831,85	0,01 €
07/09/2022*	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	167.831,85	46.175.500,00	5.530.000	22.313.185	0,01 €	223.131,85	8,36 €

\* Sous réserve du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, prévu le 7 septembre 2022.



## 12. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous indique les chapitres ou sous-chapitres du document d'enregistrement universel 2022 de la Société (« **DEU** ») faisant l'objet d'une actualisation dans le présent amendement, avec des liens directs vers les sections de l'actualisation correspondante. Cette table des matières est établie conformément aux annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

	<b>Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) n°2019/980</b>	<b>Chapitres/Sections du DEU</b>	<b>Actualisation effectuée</b>
<b>1</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'expert et approbation de l'autorité compétente</b>	1	
1.1	Nom et fonction du responsable	1.1	
1.2	Attestation du responsable	1.2	
1.3	Déclarations d'experts	N/A	
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	1.5	
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	2	
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	2.1	
2.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné ou ayant été écartés	2.2 (N/A)	
<b>3</b>	<b>Facteurs de risque</b>	3	Sections 3.1.1, 3.2.2 et 3.2.7 du DEU actualisées par la présente section 3
<b>4</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	4	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1	
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	4.2	
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.3	
4.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation applicable, site internet et autres	4.4	Section 4.4 du DEU actualisée par la présente section 4
<b>5</b>	<b>Aperçu des activités</b>	5	

5.1	Principales activités	5.1	Section 5.1.3 du DEU actualisée par la présente section 2
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur	5.1 (ou N/A)	
5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	N/A	
5.2	Principaux marchés	5.2	
5.3	Événements importants	5.3	Section 5.3 du DEU actualisée par la présente section 2
5.4	Stratégie et objectifs	5.4	Section 5.4 du DEU actualisée par la présente section 2
5.5	Degré de dépendance	N/A	
5.6	Position concurrentielle de l'émetteur	5.6	
5.7	Investissements	5.7	
5.7.1	Investissements importants	5.7.1	
5.7.2	Investissements importants en cours	5.7.2	
5.7.3	Coentreprises et participations significatives	5.7.3 (N/A)	
5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	5.7.4	
<b>6</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	6	
6.1	Description sommaire du groupe	N/A	
6.2	Liste des filiales importantes	6.2	
<b>7</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	7	
7.1	Situation financière	7.1	Section 7.1 du DEU actualisée par la présente section 2
7.1.1	Evolution des résultats de l'émetteur	7.1.1	Section 7.1.1 du DEU actualisée par la présente section 5
7.1.2	Evolution probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de R&D	7.1.2	
7.2	Résultats d'exploitation	7.2	
7.2.1	Facteurs importants	7.2.1	
7.2.2	Changements importants	7.2.2	

8.1	Information sur les capitaux de la Société	8.1	Section 8.1.1 du DEU actualisée par la présente section 6
8.2	Flux de trésorerie de l'émetteur	8.2	
8.3	Besoins en financement et structure de financement de l'émetteur	8.3	
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux de l'émetteur	8.4	
8.5	Sources de financement attendues	8.5	
<b>9</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	9	
<b>10</b>	<b>Information sur les tendances</b>	10	
10.1	Principales tendances Changement significatif de performance financière	10.1	
10.2	Éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	10.2	
<b>11</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	11	
<b>12</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>	12	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de l'émetteur	12.1	Section 12.1.1 du DEU actualisée par la présente section 7
12.2	Conflits d'intérêts	12.2	
<b>13</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	13	
13.1	Rémunération et avantages versés	13.1	Section 13.1.6 du DEU actualisée par la présente section 8
13.2	Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	13.2	
<b>14</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	14	
14.1	Durée des mandats	14.1	
14.2	Contrat de service	14.2	
14.3	Informations relatives aux comités	14.3	Section 14.3.2 du DEU actualisée par la présente section 9

14.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	14.4	
14.5	Incidences de modifications futures de la composition des organes	14.5	
<b>15</b>	<b>Salariés</b>	15	
15.1	Ressources humaines	15.1	
15.2	Participations et stock-options	15.2	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	15.3	
<b>16</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	16	
16.1	Répartition du capital	16.1	Section 16.1 du DEU actualisée par la présente section 10
16.2	Existence de droits de vote différents	16.2	
16.3	Contrôle de l'émetteur	16.3	
16.4	Accord entraînant un changement de contrôle	16.4	
<b>17</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	17	
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société</b>	18	
18.1	Informations financières historiques	18.1	
18.1.1	Informations financières historiques auditées	18.1.1	
18.1.2	Changement de date de référence comptable	18.1.2	
18.1.3	Normes comptables	18.1.3	
18.1.4	Changement de référentiel comptable	18.1.4	
18.1.5	Détail des informations financières auditées	N/A	
18.1.6	Etats financiers consolidés	N/A	
18.1.7	Date des dernières informations financières	18.1.5	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	18.2 (N/A)	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	18.3	
18.4	Informations financières pro forma	18.4 (N/A)	

18.5	Politique en matière de dividendes	18.5	
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	18.6	
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	18.7	
<b>19</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	19	
19.1	Capital social	19.1	
19.1.1	Montant du capital social émis par catégorie d'actions	19.1.1	Section 19.1.1 du DEU actualisée par la présente section 11.1
19.1.2	Actions non représentatives du capital	19.1.2	
19.1.3	Actions auto-détenues	19.1.3	Section 19.1.3 du DEU actualisée par la présente section 11.2
19.1.4	Valeurs mobilières	19.1.4	Section 19.1.4 du DEU actualisée par la présente section 11.3
19.1.5	Capital autorisé non émis	19.1.5	Section 19.1.5 du DEU actualisée par la présente section 11.4
19.1.6	Options ou accords	19.1.6 (N/A)	
19.1.7	Historique du capital social	19.1.7	Section 19.1.7 du DEU actualisée par la présente section 11.5
19.2	Actes constitutifs et statuts	19.2	
19.2.1	Inscription au registre et objet social	19.2.1	
19.2.2	Droits et privilèges des actions	19.2.2	
19.2.3	Dispositions impactant un changement de contrôle	19.2.3	
<b>20</b>	<b>Contrats importants</b>	20	
<b>21</b>	<b>Documents disponibles</b>	21	